

FORCE 3

DECEMBRE 2019



Photo Gérard Dal' Lin Centre de ski Nordique La Ruchère en Chartreuse

ISSN 11415142



Bulletin MUNICIPAL n° 114

38380 Saint Christophe sur Guiers

La commune aux trois clochers

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

Sommaire

Edito

Le groupe scolaire du Frou

Un élevage de cochons Bio

Le comité des fêtes

La fibre optique

Christophoros

A la recherche de la chauve-souris perdue

Infos pratiques

Le spectacle de Noël 2019

Le mot du maire

La fin de cette année 2019 est là, c'est le moment pour chacun d'entre nous de prendre de bonnes résolutions et de se souhaiter le meilleur pour l'avenir.

Ce temps de campagne électorale à venir nous oblige à une parole restreinte dans un souci d'équité entre les futurs candidats. Vous trouverez toute fois dans ce dernier numéro de votre Force 3 un récapitulatif des événements passés ou à venir concocté en collaboration avec nos associations, le groupe scolaire et les membres de la commission.

C'est pour ma part mon dernier édito.

J'ai été élue au conseil municipal pour la 1ère fois en 2001. En 2008, je me suis présentée à la tête d'une liste pour partie reconduite en 2014. Après 19 années de mandat électoral, il est temps pour moi de renoncer à exercer cette fonction qui m'a tant apporté.

Je présente à chacune et à chacun tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé et j'ai une pensée toute particulière pour tous qui sont dans la peine, les personnes seules, malades ou dans le deuil.

Très belles fêtes de fin d'année

Nicole VERARD

Ont participé à la rédaction : Nicole, Gérard, Pascal, Henri, Simone, Rachel, Marjorie, Sandra, Le sou des écoles, le groupe scolaire du FROU, Pierre Baffert, Joseph Fatiga.

**JOYEUSES FÊTES DE NOËL
ET BONNE ANNÉE 2020**

**Cérémonie des vœux du Maire Vendredi 10 Janvier 18h30
Salle Le Peille**



LES ECOLES



Projet 1, 2, 3 trions

Les élèves de la classe de CP CE1 font un projet sur le tri des déchets en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse et la communauté de Communes « cœur de Chartreuse ».

Ce projet va nous permettre de découvrir les matières, d'apprendre à les trier de savoir ce qu'elles deviennent et mettre en place une collecte dans la classe ou dans l'école.

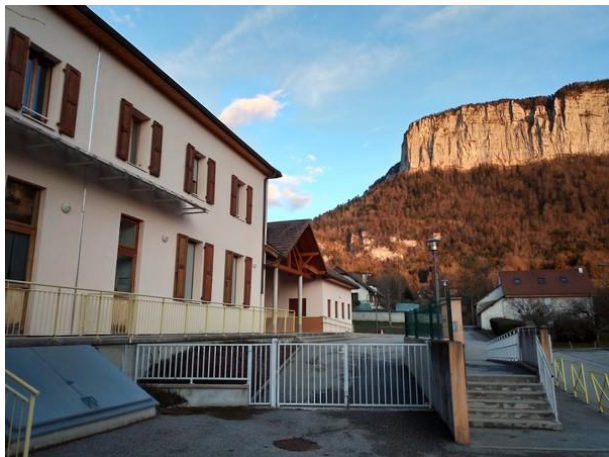
Nous avons démarré ce projet en allant voir un dépôt sauvage à Berland grâce à un papa qui est bénévole au sein collectif « Chartreuse propre ».

Nous avons vu beaucoup de déchets abandonnés dans un talus, dont certains très anciens. C'était très sale ! Maintenant les déchèteries existent et nous espérons qu'il n'y aura plus de dépôt sauvage dans la nature ! Ce projet va aussi nous permettre d'aller visiter la déchèterie et le centre de tri de Chambéry.

Automne 2019 : Une invitation de la classe des grands de CP et CE1 avec maîtresse Caroline

Les élèves de CP et CE1 nous ont proposé de nous présenter leur projet autour de la gestion des déchets, le recyclage et le devenir des objets avec le temps. Nous avons appris plein de nouvelles choses, des mots nouveaux et nous les avons regardés enfouir des objets dans la terre en arrière de notre école... Que va-t-il se passer, que vont devenir ces objets ? Vont-ils s'abîmer, se détruire, disparaître avec le temps... ou rester intacts ?? Nous le saurons dans quelques mois à la fin de l'année scolaire !





Projet artistique dans le cadre de la résidence de la compagnie «les Entêtés»

La classe de CE2, CM1, CM2 participe à un projet de création de chansons et danse folklorique. Vincent, du groupe des Tralala lovers, nous accompagne et nous guide avec son accordéon. Geneviève, la maman de Neil, nous apprend les pas de danse (la scottish et la bourrée) et nous essayons de danser en rythme. Les titres de nos chansons sont « La tortue Marguerite » et « Mamie Alzheimer » et nous les présenterons lors d'un bal avec d'autres classes.



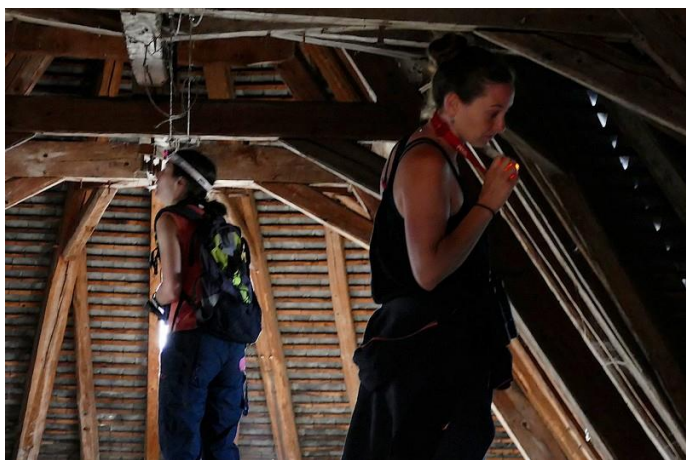
Sous les toits de nos églises A la recherche de la chauve-souris perdue



Afin de suivre l'évolution de la biodiversité sur le territoire de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, le Parc naturel régional de Chartreuse, gestionnaire du site depuis 2001, suit depuis plusieurs années les populations de chauve-souris dans certaines grottes et autres bâtiments publics des communes membres.

Le parc a donc missionné une écologue pour recenser les lieux de vie et de reproduction de ces petits animaux nocturnes si utiles pour lutte contre la prolifération excessive de certains insectes invasifs.

Ainsi, rendez-vous fut pris avec cette écologue, Céline Le-Barz accompagnée par la chargée de mission biodiversité du PNRC, Jessica Bruggeman.



Ainsi, le 2 Août au matin, nous voici partis munis de lourds trousseaux de clefs et de lampes de poche en exploration sous les toits et dans les clochers de nos églises.

La quête ne fut couronnée de succès ni dans les combles des églises du Bourg et de Berland et c'est à La Ruchère qu'une belle surprise nous attend.

En entrouvrant la porte menant au clocher, nous déclenchons une série de battements d'ailes de nombreux petits chiroptères que nous avons manifestement dérangés.

D'un seul regard, Céline, notre écologue évalue instantanément la situation : Une nurserie avec environ une quarantaine d'individus. Une quarantaine de petits rhinolophes habitent donc l'église de La Ruchère.

Cet hiver à la Ruche à gîter vous propose

Lundi 31 décembre, réveillon

A partir de 20h30

Soirée dansante animée par Dj Massimo Memento, repas de fête et animations spéciales pour les enfants.

50€ / 30€ -12 ans, sur réservation



Vendredi 3 janvier, 18h, spectacle familial

Spectacle de Biel Rosello et Cédric Menager qui viennent nous faire passer un bon moment de rire et de joie.

Spectacle suivi d'une soirée pizza.

Tarif 8€, réservation conseillée

Vendredis 4 janvier, 1er février et 1er mars, sortie nocturne

Balade nocturne en raquettes accompagnée par un AMM

Repas montagnard au retour.

30€ / 18€ -12 ans, sur réservation, RDV 19h



Samedis 11 janvier et 15 février, 18h, cluedo

Venez mener l'enquête et démasquer le tueur

Par équipe, vous suivez un parcours balisé dans la forêt et vous allez à la rencontre des protagonistes de l'histoire.

25€ / 19€ -12 ans, sur réservation

Vendredi 17 janvier, dîner-spectacle, 20h

Spectacle « Jeanne Bouton d'Or de la cie Artiflette : un voyage en chansons. Avec son accordéon à bretelles, Jeanne nous raconte avec humour ses histoires cocasses, des bouts de sa vie ou des personnages qui peuplent ses chansons.

35€, sur réservation



Vendredi 21 février, 20h, soirée œnologie

Pierre Girod de Nature de Vin vous fera découvrir à l'aveugle, plusieurs vins Bio, et nous vous préparons un repas dont les mets sont en accord avec les vins dégustés

35€, sur réservation

Samedi 14 mars, concert de fin de saison, 19h30

Kasper nous revient avec son pianomobil pour une soirée en chansons et en bonne humeur ! Repas burger frites local

Entrée libre, repas à 15€



Crèche provençale de Noël 2019 – 10^{ème} édition !

Qui aurait pronostiqué en 2010, première exposition, le succès étonnant de l'œuvre d'Henri Jay ? Qui aurait imaginé que le succès irait croissant dans le temps ? Que dix crèches plus loin, le seuil de 25000 visites serait franchi ?

Réponse : pas grand monde, pas même notre génial maître es-crèches !

La raison principale de ce succès : la capacité d'Henri à présenter à chaque exposition une crèche nouvelle ; c'est une des nombreuses facettes de son talent.

Cette 10^{ème} édition ne déroge pas à la règle : de nouveaux tableaux, de nouvelles mises en scène, de nouvelles dispositions des lieux. Par exemple, du côté du moulin à huile, des bâtiments tout neufs et un tableau motorisé qui a coûté cher à Henri en heures de travail.

Et encore les charrons, ce nouveau tableau criant de vie et de réalisme, son préféré ; il explique le pourquoi et le comment dans la vidéo réalisée par Christian Berthiaume que les lecteurs de FORCE 3 trouveront sur la page d'accueil de notre site (www.christophoros-asso.org) ; en outre, elle leur permettra de découvrir qu'Henri n'est plus seul dans l'entreprise quand leur apparaîtra le visage de Gérard.

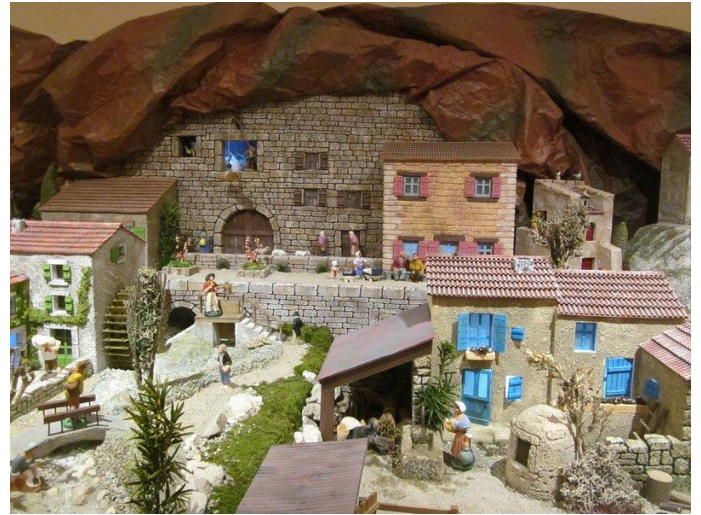
Jusqu'à la Chandeleur, le dimanche 2 février – 7/7 jours de 10h.00 à 18h.00

En bref et en vrac ...

- ✚ **Deux départs et trois entrées au conseil d'administration** renouvelé le 15 novembre par l'Assemblée Générale. Désormais le conseil d'administration compte 24 membres.
 - *Merci aux deux administratrices historiques que sont Missette Jay et Aimée Triffe. Elles ont souhaité revenir à l'état de simples membres actifs après seize années très très très actives au sein du conseil d'administration.*
 - *Bienvenue à Christian Berthiaume, Jean Guillaud et Cathy Hary.*
- ✚ Au cours de cette même assemblée générale, Amandine Nozet a été nommée présidente d'honneur de l'association par acclamation.
- ✚ Ce nouveau conseil d'administration, réuni le 6 décembre, a nommé un **bureau de neuf membres** :
 - Co-présidents : Claire Madelon et Pierre Baffert
 - Vice-présidente : Dominique Vivier (en charge de l'intendance des événements et responsable de la salle « *Christoline* » vis-à-vis de la paroisse).
 - Trésorière : Solange Mollier
 - Secrétaire : Karine Vivier
 - Membres : Christian Berthiaume, Jean-Claude Colombo, Jules Cottalorda, Rémi David

Amandine Nozet et Cathy David, très mobilisées, l'une par son job et l'autre ses études, ont souhaité se retirer du bureau. Toutefois, Cathy continuera d'assurer la gestion des cotisations.
- ✚ Christophe Berthier, le maître-verrier choisi par **Arcabas** pour transformer ses esquisses en **vitraux d'art**, prévoit d'installer deux vitraux au premier trimestre 2020 et deux autres au second.
- ✚ **Une église enfin chauffée** au dernier trimestre de 2019 ou au premier de 2020 ? Le nouveau générateur d'air chaud a été livré mais on attend encore les coupe-feu : ça ne saurait tarder. Opération financée à parts égales par la paroisse Saint Bruno et Christophoros.
- ✚ **Pour mieux nous connaître** : l'association vient d'éditer une brochure format carte postale qui relate ses origines, sa mission de sauvegarde, de valorisation, d'animation du patrimoine culturel et ses différentes actions « *pour que vive le patrimoine culturel* ».

Quelques photos de la crèche provençale





COMITÉ DES FÊTES

38 380 SAINT CHRISTOPHE SUR GUIERS

Association régie par la loi de 1901 - Membre de la F.N.CO.F
SIEGE : MAIRIE DE SAINT CHRISTOPHE SUR GUIERS (TEL : 04.76.66.00.42)

Suite à l'assemblée générale ordinaire du comité des fêtes du 1er décembre 2019, le nouveau bureau a été réélu :
Président Nicolas GARNIER/Trésorier Thierry DAL'LIN/Trésorier adjoint Joseph FATIGA/Secrétaire Blandine GENIN LOMIER/Secrétaire adjointe Florence CERESERO. Les membres : Michael Verstraet, Yohan Debelles, Mathilde Mollin, Christophe Daniel, Sabrina Bonnefin, Sylvie Genin Lomier, Benjamin Cottave, Dorian Arnaud.

Les manifestations 2019

✓ Le concours de belote le 26 janvier a rassemblé 17 doublettes. La victoire est revenue à Mathieu Billon et Stéphane Morel contre Martine et André.

La Binouze le 27 avril où nous avons présenté plusieurs bières locales accompagné du chanteur Johnny Ross.

✓ La journée pizza le 22 juin au four communal de la Molière. 200 pizzas ont été préparées et cuites. Nous remercions les habitants de leur participation.

✓ La fête Patronale a eu lieu les 26/27/28 juillet. Malgré un week-end pluvieux et orageux, le comité des fêtes a tenu les mêmes engagements qu'il tient depuis 53 ans, assurer l'organisation et les prestations.

Le 3ème tournoi de baby-foot a connu un franc succès avec 7 équipes. Le 2ème tournoi baby-foot junior avec 4 équipes.

Chez les adultes, victoire de la team St Christophe contre la team Berland. Chez les juniors, victoire de la team Winner's contre la team Bamby.

✓ La Fournaille a eu lieu les 7 et 8 septembre nous a permis d'animer comme chaque année la place de la Molière à Berland. Il a été cuit 389 pains, 205 St Genix et 250 pognes. 117 repas ont été servis malgré la pluie.

✓ Le bal populaire le 16 novembre avec un succès mitigé pour une première. Une ambiance festive était de la partie pour la dernière manifestation de l'année.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de ces manifestations : les membres, les bénévoles actifs, les bénévoles ainsi que vous qui êtes venus participer à la vie active de votre village !

A VOS AGENDAS 2020

Concours de belote : 25 janvier au Peille (16ème)

Binouze : 25 avril

Journée pizza : 13 juin

Fête patronale : 24 25 26 juillet

Fournaille : 12 et 13 septembre

Bal Populaire à la salle des fêtes des échelles le 14 novembre

Vous trouverez ci-dessous le règlement de la nouvelle prestation de la fête patronale 2020



REGLEMENT DE LA DESCENTE CHARTROUSINE

Veux-tu passer une journée de folie ? Es tu un dingue qui n'a peur de rien ?

Es tu capable de dévaler une pente à fond la caisse ?

Si tu es capable..... Alors

Rendez vous le samedi 25 juillet 2020 à Saint Christophe sur Guiers

Pour la 1^{ère} course Chartrousine de caisse à savon dans la descente de la Roche !!

- **Article 1 : Définition technique d'une caisse à savon**

La caisse à savon est un véhicule possédant au moins 3 roues, un système de direction, de très bons freins.

La fabrication de la caisse doit être artisanale.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant, il faut veiller à ce que la caisse à savon ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs.

Afin de limiter les dangers, voici quelques recommandations techniques qui devraient limiter les risques d'accident :

- **Dimensions** : une caisse à savon doit être de taille raisonnable et stable : largeur supérieure à la hauteur et le poids de la caisse ne doit pas dépasser 150 kg.
- **Siège** : le siège doit être bien fixé et avec dossier. Le conducteur doit être assis au plus près du châssis. Pour la protection des jambes et des pieds de l'équipage, la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.
- **Roues** : c'est un des éléments les plus importants de la construction, elles devront être de bonne qualité, de préférence gonflables.
- **Freinage** : les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues minimum (si seulement deux roues sont freinées, les mettre principalement sur les roues arrières).
- **Sécurité avant tout** : les matériaux utilisés ne doivent pas représenter de danger pour l'équipage et le public ; pas d'angle saillant et rien de coupant et chaque élément de la caisse bien fixé !
- **Remorquage** : des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des caisses (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Chaque caisse doit être équipée d'une corde ou une sangle de 1.5 mètres minimum munie de deux mousquetons d'une résistance de 300 kg minimum pour être tractée lors des remontées.
- **Equipement** : le port du casque intégral, des gants (gants en laine et gants de cycliste interdit), de pantalons, haut à manche longues ou combinaison et de chaussures fermées couvrant tout le pied est obligatoire.

La minerve de type karting est aussi obligatoire : *les minerves pourront être fournies par le Comité Alpes de caisses à savon.*

Il est possible d'adjoindre des protections complémentaires : coudières, genouillères...

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace et sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur remorque) des véhicules de courses.

Pour l'habillage de la caisse, nous laissons libre court à votre imagination, bien sur en essayant de faire du solide pour participer toute la journée à la course

- **Article 2 : Catégories**

Catégorie C1 à C4: Monoplace

Catégorie C6 : Bob-Car

Catégorie C8 : Kart adulte

Catégorie C10 : Folklorique adulte

Catégorie C7 : Carrioli

Catégorie C9 : Kart junior

Catégorie C11 : Folklorique junior

- **Article 3 : Homologation**

Une homologation des caisses à savon sera faite par le directeur de course, validée avant le départ de la course.

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des caisses à savon. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Le directeur de course assisté du chronométreur est seul compétent pour les épreuves de vitesse.

Les commissaires de courses sont placés sous la responsabilité du directeur de course.

- **Article 4 : Inscription**

L'inscription est de 15 euros par pilote. Le prix de l'engagement comprend la licence journée et l'assurance pour chaque participant afin d'être assuré par le Comité Alpes en cas d'accident subi ou causé sur la piste. Les participants doivent s'inscrire à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur le site du Comité Alpes de caisses à savon :

caisse-a-savon-alpes.over-blog.com

Le règlement se fera le jour de la course avant le départ à la table d'inscription.

- **Article 5 : Déroulement**

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 1000 mètres.

La course se déroulera en 3 manches chronométrées pour chaque catégorie.

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote qui ne respecterait pas l'esprit de fête.

Outre des prix récompensant les caisses à savon les plus rapides, des récompenses seront décernées aux participants en fonction de leur créativité, leur originalité, le look des équipes.

- **Article 6 : Horaires (à titre indicatif)**

A partir de 8 heures : accueil, finalisation des inscriptions et contrôle des caisses à savon

9h30 : remontée de toutes les caisses vers la ligne de départ

10 heures : début de la séance d'essais

11h/11h30 : première manche de la 1^{ère} descente Chartrousine

12h30 : pause déjeuner : apéritif et repas sous chapiteau

14 heures : deuxième manche de la 1^{ère} descente Chartrousine

16 heures : troisième manche de la 1^{ère} descente Chartrousine

18 heures : classements et remise des prix de la 1^{ère} descente Chartrousine

- **Article 7 : Assurance et responsabilité**

Cette course est couverte en responsabilité civile par la police d'assurance du Comité Alpes de caisses à savon, aussi bien pour les pilotes, le public, les organisateurs, et tous les bénévoles travaillant sur la course.

Le Comité des Fêtes et le Comité Alpes de caisses à savon déclinent toute responsabilité en cas de vol, détérioration, dommages et accident survenu durant la course.

Chaque participant s'engage à contracter une assurance en responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers.

Les mineurs peuvent participer aux descentes. Ils sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux ou d'un majeur responsable. Ils devront fournir lors de l'inscription une autorisation parentale pour leur participation.

- **Article 8 : Sécurité**

Un poste de secourisme sera présent pour couvrir l'intégralité de la course.

Les organisateurs assurent prendre toutes les dispositions possibles pour garantir la protection la plus efficace du circuit, des pilotes et du public.

Des bottes de paille et des barrières de sécurité seront installées tout au long du parcours.

- **Article 9 : Droit à l'image**

Les concurrents par leur engagement déclarent renoncer à leur droit à l'image et autorisent le Comité des Fêtes à exploiter les photos et/ou films pris pendant les épreuves.

- **Article 10 : Annulation**

Le Comité des fêtes se réserve le droit d'annuler la manifestation pour toutes raisons qu'il jugera opportun (conditions climatiques, sécurité, ...).

Nous avons besoin de volontaires pour que cette manifestation puisse se réaliser. Nous distribuerons des flyers dans les boîtes aux lettres où vous pourrez vous inscrire pour nous aider.

Pour tout renseignements, prendre contact auprès de Thierry au 07 60 52 95 35 ou par mail : comitedesfetes,scsg38380@gmail.com



FIBRE OPTIQUE Copropriétés, lotissements, conventionnez avec Isère Fibre

Isère Fibre est l'opérateur chargé du raccordement des immeubles et lotissements, de l'exploitation et de la maintenance du réseau 100% fibre déployé dans le cadre du projet Isère THD, initié par le Département de l'Isère.

S'il n'y a aucune démarche particulière à effectuer pour les maisons individuelles, en revanche, **tout ensemble immobilier dès 4 logements** (copropriétés privées en immeubles, lotissements de pavillons sur voiries privées, immeubles locatifs type bailleurs sociaux) **doit conventionner avec Isère Fibre**, délégataire du Département, pour autoriser à faire les études et les installations de la fibre. Si ces démarches gratuites ne sont pas effectuées, les logements ne pourront pas bénéficier de la fibre lorsque celle-ci sera disponible sur la commune. Cette convention doit être votée et approuvée en assemblée générale, mais un mandat peut être accordé au conseil syndical.

➔ Pour tout renseignement : www.iserefibre.fr

➔ Ou auprès votre contact « conventionnement » :

Aurélie MATHIEU-LAMBERET

a.mathieulamberet@ert-technologies.fr

Un élevage de porc Bio



Ferme le Grand-Duc 118 Chemin des Milloz Entre Deux Guiers.

Bien qu'enregistrée sur la commune d'Entre Deux Guiers, L'EARL ferme du Grand-Duc exploite les deux tiers de sa surface Agricole Utile sur notre commune dans un respect de l'environnement.

Le suivi de certaines normes environnementales est en effet nécessaire pour obtenir et conserver le label « BIO ». Deux associés font fonctionner l'exploitation : Clément Maltret et Bertrand Dethorey.

La ferme du Grand-Duc produit elle-même l'alimentation de ses animaux dans la proportion de 90%

D'ailleurs la qualité environnementale des cultures de cette exploitation est bien visible.

Le confort de vie des animaux est aussi un gage de qualité du produit final. Ainsi, les reproducteurs vivent en plein air dans un cadre magnifique et propice aux premiers jours des nouveaux nés.

Ces petits cochons bien mignons, il faut l'avouer deviennent aussi une attraction des promeneurs avec enfants !



La vente directe est le principe essentiel à la viabilité de ce type d'exploitation. Un restaurant D'Entre Deux Guiers, « [Papilles et papotes](#) » commercialise les produits de « La Ferme du Grand-Duc ».

Les exploitants se fixent un objectif de production de 200 cochons par an. C'est une nécessité pour que l'entreprise soit rentable et durable.

Un projet de création d'un laboratoire collectif et d'un magasin de vente à la ferme courant 2020 est dans les cartons.

Infos Pratiques



Recensement Militaire

Tous les jeunes français garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Vous êtes priés de vous y présenter munis de votre carte d'identité et de votre livret de famille.



Passeports et cartes d'identité nationales

« La prise de rendez-vous avec le service des Cartes d'Identité et passeports de la Mairie des Echelles est désormais possible en ligne.

Pour choisir plus facilement votre créneau et gagner du temps, connectez-vous sur le site Internet <http://www.lesechelles.fr>

Après la prise de rendez-vous, connectez-vous sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés pour réaliser votre pré-demande et obtenir la liste des pièces à collecter pour votre rendez-vous à la mairie des Echelles. <https://ants.gouv.fr/> Le Service Passeport TEL: 04.79.36.60.49



L'office de tourisme Cœur de Chartreuse - Accueil des Échelles

Relais Translère pour les abonnements de bus, vente de carte de pêche, spectacles.

Horaires hiver printemps. Du mardi au Samedi de 9h à 13h

Wifi Chartreuse gratuit TEL 04 76 88 62 08

info@coeurchartreuse-tourisme.com <https://www.facebook.com/coeurchartreuse>



Ramassage des encombrants :

Sera fixé par le nouveau Conseil.



Recyclage des piles

Une boîte est à votre disposition à la mairie pour déposer piles et batteries de vos appareils électroniques usagées.



Ouverture de la mairie au public

Jeudi de 14h à 16h

Mardi - Mercredi

Vendredi - Samedi de 9h30 à 11h30



Eau potable Emménagement, déménagement.

Prendre contact avec la mairie pour faire effectuer les arrêtés de compteurs, ouvrir ou fermer un compte pour votre alimentation en eau potable.



Rappel de bon voisinage

L'utilisation de tronçonneuse, débroussailluse, tondeuse est autorisée :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12 et de 15h à 19h Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Heures d'ouverture de la déchèterie

Mardi et Mercredi 8h à 12h Jeudi de 10h à 13h et de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 18h Samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h.



En cas de morsure ou de risque, la distribution sera automatiquement suspendue à l'adresse concernée. Il en va de la sécurité de votre facteur (communiqué de La Poste)

Feux de végétaux

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure le principe général d'INTERDICTION DU BRÛLAGE à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestière, même pour les communes rurales. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés.

Les activités agricoles et forestières ne relèvent pas des dispositions de l'arrêté n° 2013-322-0020. Cependant, le brûlage étant très polluant, il doit être évité au maximum !

LES ENFANTS DE CHARTREUSE

PRESENTENT LEUR SPECTACLE DE NOËL

CONVERS' ADOS ET AUTRES HISTOIRES COURTES

ENTRÉE LIBRE

23 DÉCEMBRE ST-CHRISTOPHE SUR GUIERS 15H30

25 DÉCEMBRE ST-CHRISTOPHE LA GROTTE 17H30

27 DÉCEMBRE MIRIBEL-LES-EHELLES 17H00

28 DÉCEMBRE ENTRE-DEUX-GUIERS 15H30

29 DÉCEMBRE LES EHELLES 15H30

30 DÉCEMBRE LA BAUCHE 15H30

